



PROCÈS-VERBAL COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion du Présidence	09 septembre 2022 (Par voir électronique) M. Jean-Marie COPPI
Membres	MM. Michel DI GIROLAMO – René FRANQUEMAGNE – Hugues BOUCHER - Jean-Louis MONNOT et Roger BOREY
Administratif (Pôle Juridique)	M. Arthur COLEY

1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. COPPI – DI GIROLAMO – FRANQUEMAGNE – BOREY – BOUCHER – MONNOT (voie électronique)

1.1 RESERVE / RECLAMATION / EVOCATION

Réserve Technique :

Match n°24655655 – Régional 3 – SCM VALDOIE / A.S. DANJOUTIN A.M.

La Commission,

Prend note de la réserve technique,

Transmet à la Commission Régionale d'Arbitrage pour suites à donner,

Réserve d'avant match :

Match n°24894188 – Coupe de France Féminine – CHAMPLITTE / U.S. VAL PESMES

La Commission

Prend note de l'absence de confirmation de la réserve d'avant match.

Match n°24894186 – Coupe de France Féminine – JURA SUD FOOT / GJ VILLERS - JURA DOLOIS FOOTBALL

La Commission

Prend note de l'absence de confirmation de la réserve d'avant match.

Réserve d'après-match :

Match 24652621 – Championnat Régional 2 – BESANCON FOOTBALL / L'ISLE S/DOUBES

Vu le courriel du club ISLE S/ DOUBS en date du 5 septembre 2022 portant réclamation quant à la qualification du joueur Muhammed CEVIZ (2545386666) au motif que celui-ci était suspendu,

Vu les dispositions de l'article 187 des R.G. de la F.F.F.,

La Commission,

DIT la réclamation recevable,

DEMANDE au club BESANCON FOOTBALL de formuler ses observations quant à la participation/qualification du joueur Muhammed CEVIZ à la rencontre susvisée, avant le jeudi 15 septembre 2022, 12h.

1.2 CHANGEMENT DE CLUB – ACCORD CLUB

La Commission,

RAPPELLE

- Que le joueur ne peut quitter son club hors période normale de mutation tant qu'il n'obtient pas l'accord de celui-ci
- Si le refus de changement de club n'a pas à être motivé, il appartient au club quitté d'apporter néanmoins une réponse
- Et qu'il appartient au club d'accueil et/ou au joueur d'apporter la preuve que le refus du club de départ revêt un caractère abusif, attendu néanmoins que la simple absence de réponse du club quitté ne peut pas être regardée comme abusive.

Demande de réponse pour Mutation Hors Période

La commission demande aux clubs quittés de répondre à la demande d'accord du club d'accueil suivant pour le **15/09/2022** délai de rigueur.

U.S. SEIGNELAY pour le changement de club des joueuses Christine ARNAULT, Roseline DIDIER, Stéphanie MARTIN et Corinne MOREAU,

A.S. BREUREY LES FAVERNEY pour le changement de club du joueur Kadir ULU,

Situation du joueur Enzo LAMBOLEY :

Vu son procès-verbal du 02 septembre 2022,

Vu l'absence de réponse du club F.C. VESOUL à la demande de la Commission,

Vu les articles 92 et 193 des R.G. de la F.F.F.,

Vu la disposition financière F.16 de la LBFCF,

La Commission,

INFLIGE une amende de 40 euros au club F.C. VESOUL et le **MET EN DEMEURE** de se positionner sur la demande d'accord à changement de club pour le joueur Enzo LAMBOLEY, pour le 15/09/2022, délai de rigueur,

SOULIGNE qu'à défaut la commission décidera d'accorder le changement de club des joueurs.

1.3 EXEMPTION DU CACHET MUTATION

Vu les dispositions des articles 90 et 92 des R.G. de la F.F.F., portant sur les changements de clubs,

Vu les dispositions de l'article 117 des R.G. de la F.F.F., portant sur les exemptions du cachet « mutation »,

DONNE une réponse **FAVORABLE** aux demandes d'exemption ci-après listées,

CLUB	IDENTITE DU JOUEUR/JOUEUSE	DATE DE LA DEMANDE	CACHET(S) APPOSE(S)	MOTIF
------	----------------------------	--------------------	---------------------	-------

A.S. DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX	FERNANDEZ Raphael	Licence Libre U18 31/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
AMICALE SPORTIVE IGORNAY	GUILLEMIN Fabien	Licence Libre Senior 02/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté + Affiliation
AMICALE SPORTIVE IGORNAY	BIDAU Guerric	Licence Libre Senior 03/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté + Affiliation
JURA STAD' F.C.	MARIOTTE Leonie	Licence Libre U14 F 03/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est déclaré en inactivité dans la catégorie U15F depuis le 23/08/22 date de fin des engagements
RACING CLUB ANGILLON	LACHAT Mathieu	Licence Libre U14 29/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est déclaré en inactivité dans la catégorie U15 depuis le 23/08/22 date de fin des engagements
RACING CLUB ANGILLON	LUCAS Marco	Licence Libre U15 24/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est déclaré en inactivité dans la catégorie U15 depuis le 23/08/22 date de fin des engagements
A.S. DE CHEVREMONT	DIAS RAMALHO Melissa	Licence Libre Senior F 04/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie Senior F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
A.S. DE CHEVREMONT	BOCQUET Lou Anne	Licence Libre U19F 04/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie Senior F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
A.S. AUDINCOURT	BELLAHSSAN Hamza	Licence Libre U15 25/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U15 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
CHAULGNES F.C.	PAILLARD Jean Benoit	Licence Libre Senior 07/07/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF	Le club quitté est déclaré en inactivité totale depuis le 4/07/22
CHAULGNES F.C.	MILLARD Julien	Licence Libre Senior 12/07/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF	Le club quitté est déclaré en inactivité totale depuis le 4/07/22
ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT	CARMONA Flavio	Licence Libre U16 04/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est déclaré en inactivité dans la catégorie U18 depuis le 31/07/22 date de fin des engagements
AMICALE SPORTIVE IGORNAY	SANCHEZ Bastien	Licence Libre Senior 03/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté + Affiliation

PROMO SPORT DOLE CRISSEY	BREGAND Anatole	Licence Libre U13 31/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est déclaré en inactivité dans la catégorie U13 depuis le 23/08/22 date de fin des engagements
AM.S. DES POUSSOTS DIJON	CHABEAU Mathieu	Licence Libre Senior 01/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF	Le club quitté est déclaré en inactivité partielle sur la catégorie Senior depuis le 21/02/22
AM.S. DES POUSSOTS DIJON	DONZEAU Remy	Licence Libre Senior 01/09/2022	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF	Le club quitté est déclaré en inactivité partielle sur la catégorie Senior depuis le 21/02/22
U.S. ST HIPPOLYE	CAGNON Louane	Licence Libre U16F 30/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
U.S. ST HIPPOLYE	FILALI SAHRAUI Meliss	Licence Libre U16 F 05/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
U.S. ST HIPPOLYE	PITTO Jade	Licence U17 F Libre 23/08/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
F.C. SELONCOURT	AIT SAID Anouar	Licence Libre U17 04/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
F.C. SELONCOURT	RAVAL Anis	Licence Libre U18 04/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
F.C. SELONCOURT	SLIMANE Ridwane	Licence Libre U18 04/09/22	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements

DONNE une réponse DÉFAVORABLE aux demandes d'exemption ci-après listées,

CLUB	IDENTITE DU JOUEUR/JOUEUSE	DATE DE LA DEMANDE	CACHET(S) APPOSE(S)	MOTIF
A.ANIMATION C.S. DE CHENY	KAYA Lutfi	Licence Libre Senior 10/07/22	MUTATION	La date de la demande de changement de club a été introduite avant la date d'inactivité du club quitté (14/07/22)
CHAULGNES F.C.	GRASSO Pierre	Licence Libre Senior 01/07/22	MUTATION	Le club quitté est déclaré en inactivité totale depuis le 4/07/22

F.C. D'HURIGNY	EPENOY Florian	Licence Libre Senior 28/07/22	MUTATION HORS PERIODE	Le club quitté est déclaré en inactivité partielle sur la catégorie Senior depuis le 29/08/22
F.C. D'HURIGNY	KALKAN Osman	Licence Libre Senior 20/07/22	MUTATION HORS PERIODE	Le club quitté est déclaré en inactivité partielle sur la catégorie Senior depuis le 29/08/22
OFFEMONT A.S.	TOCK Lenny	Licence Libre U15 01/07/22	MUTATION	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U15 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
OFFEMONT A.S.	GACHNER Mateo	Licence Libre Senior 23/08/22	MUTATION HORS PERIODE	La date de fin des engagements n'est pas encore passé
U.S. ST HIPPOLYE	ADAM Emma	Licence Libre U16 F 15/07/22	MUTATION	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
U.S. ST HIPPOLYE	PERROT MINNOT Agathe	Licence Libre U16 F 15/07/22	MUTATION	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
U.S. ST HIPPOLYE	RAGONDET Lyse	Licence Libre U16 F 15/07/22	MUTATION	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18F depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
U.S. ST HIPPOLYE	SILVANT Baptiste	Licence Libre U16 15/07/22	MUTATION	Le club quitté est en non-activité officielle sur la catégorie U18 depuis le 15/08/22 date de fin des engagements
U.S. ST HIPPOLYE	GIRARDIN Michael	Licence Libre Vétéran 01/07/22	MUTATION	Joueur revenu au club en cours de saison 21/22 – Cachet valable jusqu'au 19/02/23

1.5 LICENCES

Situation de M. Joel Bruno NACKA (9603905898) :

Vu la demande du club AFRIQUE F. DIJONNAIS en date du 2/09/22, demandant la suppression de la licence Joueur Vétéran de M. Joel Bruno NACKA,

Vu l'introduction régulière de la demande de licence de M. Joel Bruno NACKA,
La Commission,

DIT ne pas pouvoir annuler la licence délivrée en faveur de M. Joel Bruno NACKA au club AFRIQUE F. DIJONNAIS,

1.6 VIE DES CLUBS

Procès-verbal INTERNE.

1.7 REFERENTS SECURITE – REGIONAL 1

La Commission,

DEMANDE à l'ensemble des clubs n'ayant pas encore communiqué leur référent sécurité, doivent impérativement le transmettre à la Commission pour le **jeudi 15 septembre 2022 à 17h, délai de rigueur, sous peine de sanction financière.**

CLUB (Numéro)	CLUB (Nom)	NOM	Prénom
506747	U.S.C. PARAY	LEHERPEUR	Gérard
506592	A.S. BAUME LES DAMES	WETSCH	Denis
506790	U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS	VERPLAETSE	Grégoire
509790	U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS	CARRIERE	François
506790	U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS	FAORO	Pascal
506606	A.S. LEVIER	GARNIER	Christophe
506622	CHAMPAGNOLE F.C.	ROLLIN	Christian
506622	CHAMPAGNOLE F.C.	VASALLUCI	Michel
506698	R.C. LONS LE SAUNIER	DUBIEF	Thierry
506698	R.C. LONS LE SAUNIER	BLANGIS	Thierry
500553	A.S. AUDINCOURT	VENOSKI	Nasté
500553	A.S. AUDINCOURT	ZAFRA	Laurent
523921	A.S. LA CHAPELLE DE GUINCHAY	BATAILLARD	Jean-Michel
506862	ASPTT DIJON	YAMINE	Mustapha
582593	IS SELONGEY	ROBLET	Patrick
582593	IS SELONGEY	QUINOT	Adrien
582593	IS SELONGEY	CHEVEAU	Patrick
550959	U.S. PONT DE ROIDE VERMONDANS	PITTO	Franck
550959	U.S. PONT DE ROIDE VERMONDANS	GOUVIER	Gérard
550959	U.S. PONT DE ROIDE VERMONDANS	TIROLE	Christophe
580488	LOUHANS CUISEAUX F.C.	DESBOIS	Patrick
580488	LOUHANS CUISEAUX F.C.	PHILIPPE	Jean-Luc
580488	LOUHANS CUISEAUX F.C.	BERNARD	Hervé
580488	LOUHANS CUISEAUX F.C.	PUGET	Philippe
500555	F.C. SENS	MARCUCCI	Frédéric
541407	A.S. JURA DOLOIS FOOTBALL	LULLIER	Thierry
541407	A.S. JURA DOLOIS FOOTBALL	BOUE	Michel
550157	JURA LACS FOOT	DALUZ	Christophe
550157	JURA LACS FOOT	RAVIGNAUX	Jean Philippe
508755	A.S. GARCHIZY	BUSQUET	Patrick
508755	A.S. GARCHIZY	PIBOIN	Jean Claude
508755	A.S. GARCHIZY	SAVOYE	Sylvain
506732	F.C. CHALON	HAZOTTE	Jean
506732	F.C. CHALON	VILLAR	Saturnin
506601	A.S. D'ORNANS	GALLI	Bernard

550841	PARON F.C.	CHABOTEAU	Alain
522500	ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	BONIN	Denis
552942	JURA SUD FOOT	MORCHIO	Patrick
552197	F.C. 4 RIVIERES 70	BAUDIN	Raoul
550956	BRESSE JURA FOOT	ROCHET	David
500527	C.A. DE PONTARLIER	MARGUET	Jean-Paul
506426	U.S. LA CHARITOISE	DEPARDIEU	Denis
520489	U.S. ST VIT	SUDAN	Stéphane
500220	A.J. AUXERRE		
506823	STADE AUXERROIS		
518757	U.S. ST SERNINOISE		
506791	F.C GUEUGNONNAIS	GUILLOT	André
506645	J.S. LURONNES		
580996	F.C. VESOUL		
500236	A.S.M. BELFORTAINE F.C.		
549508	A.S. BELFORT SUD		
550453	RACING BESANCON		
548380	F.C. VALDAHON VERCEL		

2. STATUTS DES ÉDUCATEURS

Formations Éducateur : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – BOUCHER

2.1 FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS

La Commission,

RAPPELLE que l'article 6 du Statut des éducateurs et entraîneurs du Football impose aux titulaires de titres à finalité professionnelle (BMF ; BEF ; BEFF ; BEPF), du D.E.S.J.E.P.S., du BEES1, du BEES2, de suivre obligatoirement, toutes les trois saisons sportives, une ou plusieurs actions du plan fédéral de formation professionnelle continue, pour un volume de 16 heures minimum, organisées par la FFF et/ou par ses ligues régionales.

FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS

Thèmes	Dates
Entraînement technique et tactique attaquants/GB	22 et 23 octobre 2022
Entraînement technique et tactique défenseurs	26 et 27 août 2022
Responsable technique de club régional séniors/jeunes	22 et 23 octobre 2022
Préformation du joueur	6 et 7 janvier 2023
Connaissance de soi	7 et 8 avril 2023
Préparation physique	6 et 7 janvier 2023

2.2 LICENCES TECHNIQUES DES ÉDUCATEURS

Annexe – Tableau suivi éducateurs

La Commission,

DEMANDE aux clubs de confirmer les équipes encadrées de leur éducateur par la plateforme FootClub.

NOM	PRENOM	DIPLÔME	CLUB	BENEVOLE / SS CONTRAT	FONCTION	Catégorie Encadrée	RECYCLAGE AVANT FIN DE SAISON
SAUVREZY	Théo	BEF	JURA SUD FOOT	BNV	Principal	U18	24/25
VIGEOLA	Emil	BMF	F.C. ST REMY LES MONTBARD	S/ CT	Adjoint	R3	22/23
DIAS	Rafael	BEF	BESANCON FOOTBALL	BNV	Adjoint	R1 F	23/24
BENARIOUA	Baroudi	BEF	C.S. ORION	BNV	Principal	D3	25/26
VIGNAUD	Pierre	BEF	AVALLON FOOTBALL CLUB OLYMPIQUE	S/ CT			25/26
BELJADID	Mohamed	BEF	A.L.C LONGVIC	BNV	Coordinateur Sportif		22/23
SONGNE	Jean	BEF	STADE AUXERROIS	BNV	Principal	R1 F	22/23
CARTERON	Aurélie	BMF	F.C. SOCHAUX MONTBELIARD	BNV	Principal	U15 F	24/25
DIJON	Dorialina	BMF	A.S.M. BELFORTAINE F.C.	BNV	Principal	U17 F	23/24
PERCEBOIS	Marie	BMF	STADE AUXERROIS	BNV	Principal	U15 F	23/24
ROYER GONZALEZ	Vivien	BMF	A.S.M. BELFORTAINE F.C.	BNV	Principal	U15 F	25/26
RIVIERE	Sébastien	BEF	A.S.A. VAUZELLES	BNV	Principal	U16 R2	24/25
CHOFFEY	Quentin	BEF	F.C. VESOUL	S/ CT	Principal	U17 R	23/24
BOUAZ	Sidahmed	BEF	F.C. MONTCEAU BOURGOGNE	S/ CT	Principal	U17/16	24/25
ENZA YAMISSI	Eloge	BEF	RACING BESANCON	S/ CT	Principal	R1	23/24

2.3 AVENANT DE CONTRAT DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE

La commission prend note de :

- L'avenant de modification de la licence technique / régionale sous contrat de M. Philippe LEVACHER avec le club F.C. VALDAHON VERCEL (Régional 1)
- L'avenant de modification de la licence technique / régionale sous contrat de M. Walid BOUDJADAR avec le club A.S. AUDINCOURT (U16 R2)

3. STATUTS DE L'ARBITRAGE

Formation Arbitrage : MM. COPPI – DI GIROLAMO – MONNOT

3.1 MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES SUITE A APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

BONUS

L'arbitre supplémentaire pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'article 45 des RG de la FFF doit faire à minimum 20 matches par saison pour être comptabilisé comme tel.

Les clubs bénéficiaires de mutations supplémentaires en application du Statut de l'Arbitrage ont l'obligation de déclarer la ou les équipes bénéficiaires avant le début des compétitions. Faute de cette déclaration, l'utilisation de ces mutations supplémentaires ne sont pas autorisées.

- Vu la demande du club C.A. PONTARLIER – de bénéficier de cette disposition, **DIT** le club C.A. PONTARLIER en droit d'utiliser un (1) joueur dont la licence porte le cachet « mutation », au sein de son équipe évoluant en championnat U16 R1 en sus du nombre édicté par l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS AUTORISÉES	DATE D'HOMOLOGATION	MUTATION SUPPLÉMENTAIRE 1 ATTRIBUÉE À L'ÉQUIPE	MUTATION SUPPLÉMENTAIRE 2 ATTRIBUÉE À L'ÉQUIPE
ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT	1	03/08/2022	Sénior B – D3	/
BESANCON FOOTBALL	1	07/08/2022	Sénior B – R2	/
FC DE MONTFAUCON MORRE GENES	2	11/08/2022	Sénior A – R2	Sénior B – D1
AS JURA DOLOIS	2	11/08/2022	Sénior B – R1	Sénior B – R1
US ST VIT	1	03/08/2022	Sénior A - R1	/
AS BAVILLIERS	1	02/08/2022	Sénior B - D1	/
AS BEAUNOISE	1	19/08/2022	Sénior A – R2	/
BRESSE JURA FOOT	1	23/08/2022	Sénior B – R3	/
FC NEVERS	1	23/08/2022	Sénior A – R2	/
JS LURONNES	1	23/08/2022	Sénior A – R1	/
ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE	1	26/08/2022	Sénior A – R1	/
ASS. SPORTIVE GUERIGNY URZY	1	27/08/22	Sénior A – D1	/
F.C. CORGOLOIN LADOIX	1	27/08/22	Sénior A – R3	/
C.A. PONTARLIER	1	02/09/22	U16- R1	/

3.2 NOMINATION ARBITRE

Situation du club A.S. MAGNY :

Reprenant son procès-verbal du 2 septembre 2022,

Vu le procès-verbal du comité directeur du District de l'Yonne du 29 août 2022,

Vu les rapports établis par les observateurs lors de l'examen pratique (matches de Coupe Gambardella),

Vu le procès-verbal de la Commission Régionale d'Appel en date du 11 Juillet 2022,

La Commission,

CONSTATE que le club A.S. MAGNY s'est conformé à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 11 Juillet 2022 (examen pratique et nomination des arbitres avant le 31 octobre 2022),
DIT le club A.S. MAGNY en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, à compter du vendredi 9 septembre 2022,
LEVE les sanctions appliquées à titre suspensif par la Commission Régionale d'Appel,

3.3 CHANGEMENT DE CLUB

Situation de M. Etienne BOULET :

Vu l'opposition du club quitté en date du 4/08/22, au motif que M. Etienne BOULET souhaite rester Arbitre au sein du club,

Vu le courriel du club U.S. LESSARD EN BRESSE en date du 31/08/22, ainsi que le courriel de M. Etienne BOULET en date du 06/09/22,

La Commission,

ANNULE la demande de licence Arbitre en faveur du club U.S. SAN MARTINOISE.

Situation de M. Rida HALLAL :

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Attendu la demande de licence CHANGEMENT DE CLUB introduite en faveur M. Rida HALLA par le club F.C. COULANGES LA VINEUSE (D2) le 16/08/2022, le club quitté – A. S. ARCY SUR CURE (D3) – n'étant pas le club formateur,

Attendu les motivations avancées, à savoir « rapprochement du domicile »,

La Commission,

ACCORDE une licence 2022/2023 à M. Rida HALLAL pour le club F.C. COULANGES LA VINEUSE (D2),

Vu les dispositions des articles 8, 33 et 35 du statut de l'arbitrage,

TRANSMET le dossier au district de l'Yonne de Football pour les suites à donner quant à la couverture du nouveau club ainsi que celle du club quitté,

Situation de Mme Amandine BASLER :

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Attendu la demande de licence CHANGEMENT DE CLUB introduite en faveur Mme. Amandine BASLER par le club STADE AUXERROIS (R1) le 09/08/2022, le club quitté – AM.S.U. CHEMINOTE DE MIGENNES (R3) – étant le club formateur,

Attendu les motivations avancées, à savoir « raison personnelles »,

La Commission,

ACCORDE une licence 2022/2023 à Mme. Amandine BASLER pour le club STADE AUXERROIS,

RAPPELLE que compte tenu de la nouvelle réglementation applicable depuis l'Assemblée Fédérale du 11 Décembre 2021, Mme Amandine BASLER ne pourra couvrir le club STADE AUXERROIS qu'à compter de la saison 2026-2027.

PRECISE que le club AM.S.U. CHEMINOTE DE MIGENNES, club formateur, pourra comptabiliser au titre de ses obligations Mme Amandine BASLER pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024, sous réserve d'arbitrages conformément aux dispositions de l'article 35

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*

Le Président,

Jean-Marie COPPI

Le secrétaire de séance,

Arthur COLEY